

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ré-autorisation de l'insecticide Phosmet :

300 000 hectares de colza en jeu

La fin d'un insecticide d'automne, le Phosmet, remettrait en cause la culture de colza, ressource alimentaire des pollinisateurs, ainsi que la souveraineté alimentaire de la France.

Paris, le 21 décembre 2020 - Alors que l'Union européenne doit décider prochainement de la réapprobation du Phosmet, un insecticide employé en fin d'automne, Terres Univia et Terres Inovia demandent que la France se positionne positivement. Cette solution reste aujourd'hui **indispensable** pour protéger la culture de colza lorsque l'ensemble des autres voies de prévention et de protection ont été utilisées.

Vers une famine des abeilles

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs ont démontré leur capacité à cultiver du colza tout en protégeant les abeilles et les pollinisateurs. Mieux, le colza constitue une ressource alimentaire primordiale pour les butineuses. Si les niveaux des récoltes de miel en 2020 ont pu doubler par rapport à 2019, après des années catastrophiques, c'est grâce au colza qui a bénéficié de conditions favorables dans le nord de la France¹. Des observations menées dans certaines exploitations apicoles montrent que le miel de colza et le miel de printemps représentent en moyenne 32% de la production totale des exploitations².

Selon les estimations de la filière, l'interdiction du Phosmet entraînerait un **effondrement de 300 000 hectares de colza** alors que la culture subit déjà une baisse considérable ces dernières années. La surface

¹ Agrapresse-30 novembre 2020

² IITSAP, observations dans 15 exploitations dans les régions Haut de France et Centre Val de Loire entre 2011 et 2018

cultivée en colza en France est passée d'une moyenne de 1,5 million d'hectares pendant la période 2014-2018 à seulement 1,1 million en 2020. Soit une baisse proche de 30%.

Il en va des ressources alimentaires des abeilles et de l'ensemble des pollinisateurs. Le colza est en effet une fleur particulièrement mellifère que les butineuses apprécient. La culture assure une miellée indispensable lors de la floraison en début de saison au printemps. Elle soutient le développement des colonies pour la suite. Le rôle du colza est aujourd'hui reconnu dans son effet indirect sur les autres miellées³. La diminution de la sole aboutirait *in fine* à une perte de revenu des apiculteurs, en particulier dans les zones de plaines de grandes cultures où les oléagineux constituent une part primordiale du bol alimentaire des pollinisateurs. Les zones intermédiaires qui vont du Grand-Est à la Nouvelle-Aquitaine (de la Moselle à la Charente-Maritime) dans lesquelles le colza est la tête de rotation la plus adaptée vont être particulièrement affectées avec un manque flagrant de ressources alimentaires pour les butineuses.

Recul de l'indépendance en protéines végétales

L'affaîssement de 300 000 hectares de colza entraîne un cercle vicieux avec un impact sur la souveraineté alimentaire de la France. La baisse de la disponibilité en protéines végétales pour l'alimentation animale et aussi en huile végétale d'origine locale nécessite une augmentation des importations de matières Riches en Protéines (MRP) d'Amérique du Sud et du Canada.

1 million de tonnes de graines de colza ne seront plus produites localement et devront ainsi être compensées par des importations notamment OGM. Terres Univia rappelle que **300 000 hectares de colza correspondent à l'activité d'une usine de trituration française**. Les conséquences sur la filière en termes d'emplois agricoles et industriels doivent absolument être prises en compte.

Le colza est souvent une culture pivot des assolements. Dans nombre de zones à sols superficiels, c'est la seule tête d'assolement encore compétitive et vertueuse sur le plan agronomique. Le déclin du colza mettrait en danger la survie des exploitations, déstabiliserait l'équilibre des systèmes agronomiques indispensables à la transition agroécologique souhaitée par le gouvernement et la durabilité des exploitations.

³ Projet BEETRIP 2016-2018, INRAE-ADARA-ITSAP

La filière des huiles et protéines végétales rassemble 110 000 producteurs d'oléo-protéagineux français. En comptant les emplois indirects et induits, elle fédère 20 000 emplois et plus de 500 coopératives et négoce agricoles qui collectent et transportent ces graines.

A propos de Terres Inovia

Terres Inovia est l'institut technique des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre. Sa mission est d'améliorer la compétitivité des oléagineux, des protéagineux et du chanvre industriel, en adaptant la production et la valorisation des produits au contexte économique et aux demandes sociétales.

Terres Inovia fait partie du réseau Acta – Les instituts techniques agricoles



Pour suivre toute l'actualité : [@terresinovia](#) ;
[@TerresInoviaInstitut](#) ;
[Terres Inovia](#)

A propos de Terres Univia

Terres Univia est l'interprofession des huiles et des protéines végétales. Elle regroupe les principales associations et fédérations professionnelles de la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines. Ses missions : la connaissance des productions et des marchés, la promotion de la filière et de ses produits, le pilotage des dispositifs de qualité, le soutien aux actions de R&D, l'organisation des pratiques professionnelles et la diffusion de ses connaissances auprès des professionnels.

Pour suivre toute l'actualité : [@terresunivia](#)

Contact presse : Tiphaine de Belloy – belloy@droitdevant.fr – Tel : +33 (0)1 39 53 01 10